

qu'il redevint neuf de plus d'un tiers; qu'on leur défendit de hucher (appeler) les passants; qu'on leur fit payer pour chaque malefaçon cinq sous six deniers d'amende, etc.

Malheureux, plus malheureux *menuisiers*! Ils ne pouvaient donner un coup de scie ou de rabot, sans attirer sur eux l'attention des jurés de la corporation. Ceux-ci trouvaient-ils un meuble qui n'eût pas les dimensions fixées par les statuts, qui fût de vieux bois, qui eût de larges nœuds, ils le faisaient dépecer sur-le-champ et brûler devant la porte aux acclamations des badauds qui n'avaient jamais assez de feux de joie. Voyaient-ils de la lumière dans un atelier, après le couvre-feu sonné, ils se faisaient ouvrir; si ce n'était ni pour l'évêque, ni pour les princes, ni pour les morts que l'artisan travaillait, et s'il n'avait pas eu soin de fermer portes et fenêtres, il était sévèrement tancé et, comme conclusion, mis à l'amende.

Il en était de même du *barbier*. Les jurés de la compagnie ne cessaient de rôder autour de sa boutique. L'un lui demandait les lettres d'institution scellées « par le barbier du Roy, grand maître et garde des métiers et artifices de la barberie », l'autre, la quittance des cinq sous dus par tous les barbiers. Le premier revenait visiter ses pots et ses outils et le mettait à l'amende si, passé midi, il trouvait encore dans les bassins le sang des saignées. Les dimanches et fêtes, il fallait chômer, car, en vertu d'un ordre de l'autorité épiscopale, il était interdit de raser et de saigner, « sauf le cas où quelque seigneur, pour quelque cause et honnêteté, voudrait entrer dans sa boutique pour y déposer sa barbe et ses cheveux. » Le malheureux barbier, ces jours-là, devait dépendre ses bassins et ses enseignes.

Se faisait-on *orfèvre*, mêmes ennuis, mêmes entraves. Une voix douce, une bouche de rose disait : « Maître orfèvre, les améthystes, les grenats de mon collier, sont montés sur argent; je les voudrais montés sur vermeil, sur or. » L'orfèvre répondait : « la loi ne le veut pas. » Une bouche encore plus douce, encore plus fraîche, vous disait : « Maître, j'aime la transparence des améthystes; mais je n'en aime pas la couleur violette qui ne joue ni avec celle de mes yeux, ni avec celle de mes sourcils; teignez-moi ces pierres en rouge. » L'orfèvre était obligé de répondre : « La loi ne le veut pas. » — « Maître, disait une autre voix, je vous apporte des perles d'Orient que vous mettrez sur le devant de mes boucles d'oreilles; vous cacherez derrière mes perles d'Ecosse. » — « Madame, Mademoiselle,